



Demande de dérogation à l'interdiction de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos pour martinets noirs

Pour l'opération

Restructuration de la cité scolaire

à la

Cité scolaire Raymond Loewy à LA SOUTERRAINE (23)

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région Nouvelle-Aquitaine

Maison de la Région - 27, Boulevard Corderie - 87000 LIMOGES

T : 05.55.45.18.14 – M : 06.89.49.46.20

Courriel : francis.magnol@nouvelle-aquitaine.fr

Sandrine.dupuy-pouchan@nouvelle-aquitaine.fr

MAÎTRE D'OEUVRE

Agence MTA

13, Place Delille - 63000 Clermont-Fd

Tel : 04 73 92 09 09

Email : contact@mta-architectes.com

SUIVI DE LA COLONIE DE MARTINETS

LPO Limousin

ZA du Moulin Cheyroux – 87 700 AIXE-SUR-VIENNNE

Tel : 05 55 32 20 23

Email : franck.taboury@lpo.fr

CONTEXTE DE LA DEMANDE

La Région Nouvelle Aquitaine a voté l'opération :

Restructuration de la cité scolaire
à la
Cité scolaire Raymond Loewy à LA SOUTERRAINE (23)

Le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment C du lycée implique la destruction de plusieurs nids de martinets noirs (*apus apus*), espèce d'oiseau protégée au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, la Région est accompagnée par la LPO Limousin sur une durée de trois ans.

OBJET DU DOSSIER

Le présent dossier de demande de dérogation a notamment pour objet, conformément à l'article L.411-2 du code de l'environnement, de :

- Démontrer qu'il n'existe pas de solutions alternatives satisfaisantes ;
- Faire la preuve que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;
- Démontrer l'intérêt public majeur du projet
- Fournir un diagnostic écologique précis de l'espèce protégée impactée permettant de caractériser et quantifier l'impact du projet sur son état de conservation aux différentes échelles géographiques (locales, régionales, nationales) ;
- Présenter les mesures appropriées d'évitement, de réduction d'impacts et, le cas échéant, de compensation

En application de l'article L120-1-1 du Code de l'environnement, le dossier de demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées, déposées par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la destruction de plusieurs nids de martinets noirs est soumis à consultation du public.

ABSENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES - INTERET PUBLIC MAJEUR

Le remplacement des menuiseries sur le bâtiment C du lycée LOEWY a pour objectifs techniques :

- D'assurer la protection de la santé des personnes, en supprimant le risque de chute de vitrage, les menuiseries à simple vitrage existantes étant dans un état de dégradation,
- D'améliorer la sécurité du bâtiment par la pose de menuiseries avec vitrage retardateur d'effraction au rez-de-chaussée,
- De réduire les déperditions thermiques du bâtiment et diminuer les dépenses énergétiques,
- D'améliorer le confort thermique des utilisateurs.

La cité scolaire Raymond Loewy est née de l'union de l'*« École Supérieure de Garçons »*, bâtiment emblématique de l'ensemble érigé en 1882 « à la gloire de l'école laïque et

républicaine » sur le point haut de la ville et de l' « École Communale de Filles » construite en 1907 au bas de la colline. C'est à partir du « collège unique » que cet établissement atypique s'est progressivement singularisé à travers le Design et les Arts Appliqués qui en assurent aujourd'hui le rayonnement et lui valent le label de « lycée des métiers d'art et du design ». Un millier d'élèves et d'étudiants — de la classe de 6e au niveau Master 1 — fréquentent actuellement cette structure multi-sites. Des sections sportives, bi-langue ou encore Lettres et Cultures de l'Antiquité concourent à l'attractivité du collège qui accueille également des élèves en Segpa et en Ulis. Un contrat local complète et soutient le travail pédagogique tout en contribuant à l'ouverture et au développement de son identité autour de l'éducation artistique et culturelle. Les formations assurées au lycée s'ordonnent autour des deux pôles général et technologique. Le lycée général propose un éventail de spécialités et d'options couvrant les domaines littéraires, économique et scientifique. L'attractivité de ses formations et sa particularité lui confère un caractère unique d'excellence. Aujourd'hui, la cité scolaire Raymond Loewy s'affirme plus que jamais comme pôle supérieur de design de Nouvelle Aquitaine.

C'est ainsi que les enjeux sont de prendre en compte la biodiversité et plus particulièrement les martinets noirs dans une opération qui vise à offrir des conditions de réalisation du service public satisfaisantes et de pérenniser un bâtiment permettant le fonctionnement de la cité scolaire.

Par conséquent, cette opération est menée cadre d'un intérêt public majeur de santé, économique et d'un intérêt écologique.

Le projet répond à l'un des motifs d'octroi de la dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées à l'article L411-2 du code de l'environnement (alinéa c du point 4°) :

« dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences primordiales pour l'environnement. »

Aucune autre solution bénéfiques alternative moins impactante pour l'espèce ne peut être proposée.

Cette atteinte à des espèces protégées nécessite par conséquent une dérogation à la protection stricte des espèces, en application du code de l'environnement (L.411-2).

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE (LPO Limousin)



Visite de terrain :

18 juillet 2023 – 27 juillet 2023 – 18 août 2023

Contexte

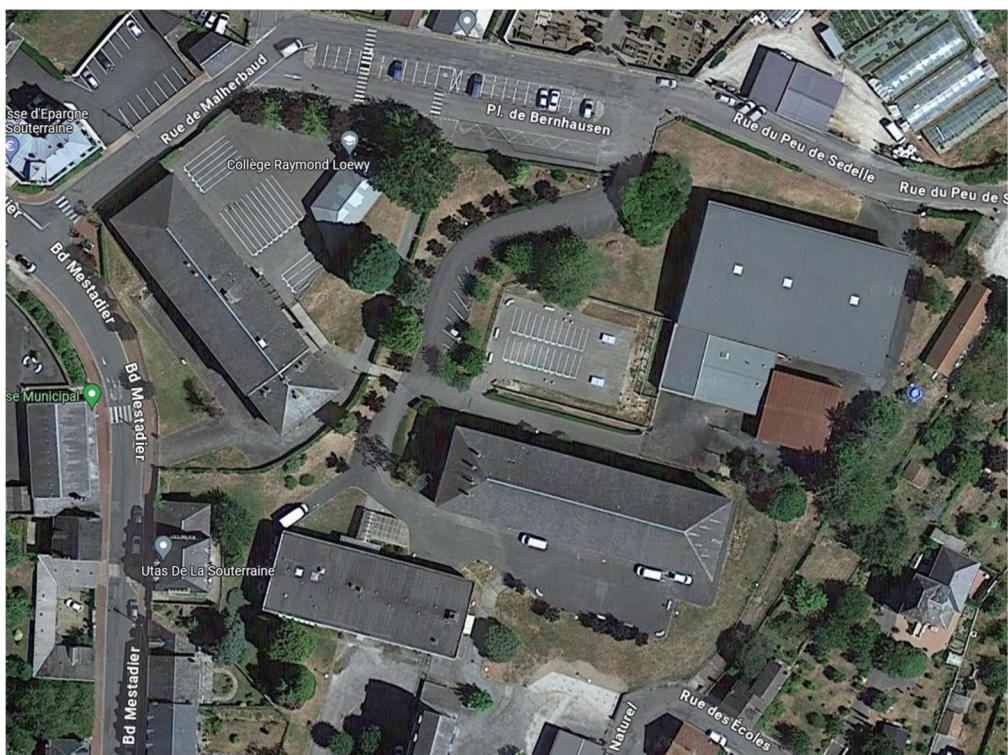
Durant l'été 2023, la Région Nouvelle Aquitaine a procédé à des travaux de réfection des huisseries du lycée Raymond Loewy (mi-juillet). Lors de ces travaux, des ouvriers ont découverts des jeunes oiseaux dans les coffres de volet roulant du bâtiment C du lycée Raymond Loewy.



A la suite de cette découverte, les travaux ont été arrêtés et la région NA a contacté la LPO Limousin pour être certain de l'identification de l'espèce et déterminer quelle était la démarche à suivre pour une bonne prise en compte de cette espèce protégée.

Lors de notre premier passage (18-07-2023), nous avons entendu des cris de jeunes martinets lorsque nous avons visiter l'intérieur du bâtiment. Ils étaient localisés dans les **coffres des volets roulants du deuxième étage, en façade Sud**, sur au moins 3 fenêtres. Chacun d'entre eux était situé dans un angle de fenêtre (5 au total), à l'intérieur du volet roulant.

A l'extérieur, environ **80 individus** (dont **une dizaine de jeunes** de l'année) évoluaient dans le ciel. Parmi eux, quelques oiseaux faisaient des allers-retours réguliers et rentraient dans le bâtiment par les encadrements de fenêtre, situé là où nous avions entendu les jeunes crier, ce qui nous a permis de confirmer la localisation des nids encore utilisés.



Nous n'avons pas détecté la présence de martinet sur d'autres bâtiment de cette partie de la cité scolaire.

Normalement, les martinets sont censés quitter notre région dès la mi-juillet, nous avons donc préconisé le report des travaux à la fin juillet.

Malheureusement lors de notre seconde visite (27-07-2023), accompagnée des agents de l'OFB, il y avait encore 3 nids occupés. Cette année, avec les conditions météorologiques, les martinets ont eu 15 jours de retard dans l'élevage des jeunes.

La plupart des salariés de l'entreprise partant en vacances, les travaux n'ont pas repris et avec le retour des enseignants dès la fin août, le changement des huisseries n'a pas eu lieu. Il se fait cet automne.

Le Martinet noir

Le Martinet noir est une espèce bien présente dans toutes nos villes et villages. Sa silhouette en forme de petit arc sombre est impatiemment guettée par les naturalistes dans le ciel début mai. Bien qu'il semble petit à cause de la distance à laquelle on l'observe généralement, il peut atteindre des envergures imposantes, de près de 45 centimètres. Outre ses longs cris stridents, il se caractérise par son mode de vie aérien à l'extrême. Le Martinet noir chasse en vol, boit en vol, dort en vol, sauf s'il doit réchauffer une ponte ou des jeunes, et peut même s'accoupler en vol. Athlétique, il chasse les insectes volants à grande hauteur et souvent à des kilomètres de son nid. En saison de reproduction, c'est surtout le matin et le soir qu'on l'observe en train de tourbillonner autour du pâté de maisons qui accueille la colonie. Dans la journée, les oiseaux sont moins visibles. Ils se répandent dans les environs pour chasser dans des secteurs plus riches en insectes. On en observe alors parfois à l'unité au-dessus de la Vienne et des campagnes alentours. Contrairement aux hirondelles qui ont besoin de trouver leur nourriture à peu de distance du nid, ses zones de chasse peuvent être bien distinctes des milieux bâtis où se trouvent les colonies. GORY (2008) a montré que le secteur de gagnage favori des Martinets nîmois était (au plus près) la Camargue gardoise, à vingt kilomètres de leurs nids.

Le Martinet noir est un nicheur gréginaire et extrêmement lié au milieu bâti. Le nid, très sommaire, est dissimulé dans une cavité accessible par quelque orifice même de très petite taille, pourvu qu'il débouche sur un vide d'au moins cinq mètres. Un site de nidification par excellence est formé par l'avant-toit d'un immeuble ancien, accessible par des lattes endommagées ou disjointes, où l'oiseau se précipite par une chandelle à grande vitesse.

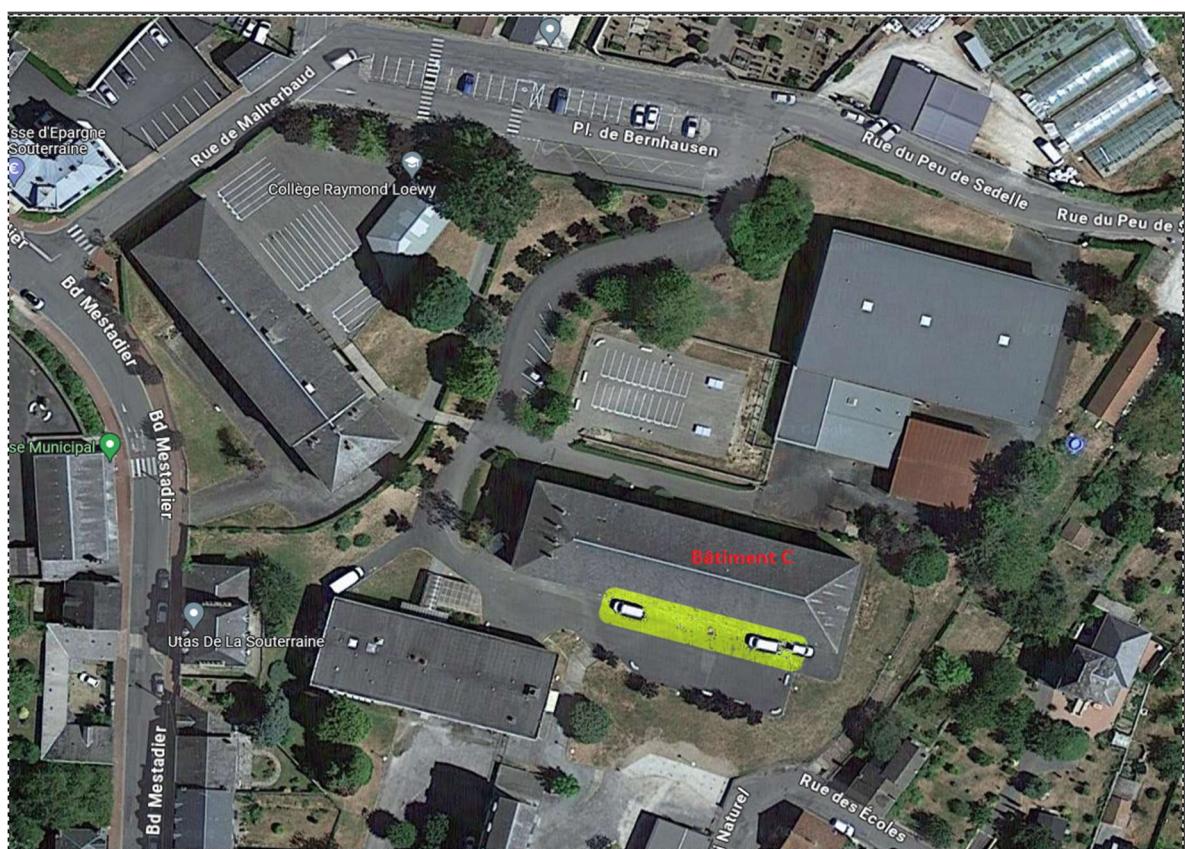
Toutes sortes d'autres configurations peuvent être utilisées, mais toujours avec cette caractéristique de présenter un petit trou (la taille d'un poing au maximum) et un important dégagement devant son ouverture.

Le Martinet noir est a priori abondant dans tout le bâti de grande hauteur, mais la tendance d'évolution est inconnue, due au fait de sa relative abondance jusqu'à aujourd'hui, et l'espèce est sans aucun doute confrontée à une perte de sites de nidification, par rénovation ou disparition des bâtiments à cavités.



Préconisations

Le changement des huisseries et du système de volets roulants va provoquer la disparition des « nids » de martinets. Pour compenser cela il va donc falloir procéder à l'installation de nichoirs en lieu et place de l'existant. Ce qui sera d'ailleurs plutôt une bonne nouvelle pour certain, car lors de nos visites nous avons constatés qu'il y avait une mortalité liée à ces installations. En effet, il certains oiseaux restaient coincés dans les angles des fenêtres et/ou dans les volets, nous avons observés 7 cadavres d'oiseaux (présent depuis plus ou moins longtemps) suspendus par les pattes.



Zone d'installation des nichoirs

Colonne Martinets noirs Raymond Loewy		
Indice de présence	Nicheur certain	Nicheur possible
Nombre de nids occupés	5	
Nombre de site occupés avec mortalité	7	
Nombre d'adultes en vol autours du site		70
Nombre de site de nidification certaine	12	
Nombre de site de nidification possible		35

Il apparaît difficile de savoir combien de nids étaient occupés sur ce bâtiment, vu la période à laquelle nous sommes allés sur le site. Nous savons qu'au moins 12 sites de nidification ont été occupés. Pour le reste, à la vue du nombre de fenêtre (une grande partie des fenêtres ont été démontées sans que les ouvriers ne trouvent d'oiseaux ou de traces d'oiseaux) et du nombre d'oiseaux présent en vol (sans que l'on sache vraiment s'ils font tous partie de la colonie ou s'il s'agissait d'un rassemblement avant le départ en migration)

Les nichoirs artificiels pourront être installés sous la corniche, au-dessus des fenêtres, ce qui mettra à l'abri de la chaleur les nichoirs. Ils devront être positionné sur la partie Ouest de la façade. En effet, la partie Est du bâtiment C n'était pas occupés, probablement à cause de la présence d'un bâtiment en vis-à-vis assez proche.

A la vue de ces éléments, le nombre de **40** nichoirs paraît être pertinent.



Nichoar LPO Martinet

Ces nichoirs pourront être installés sur la même façade (Sud) que celle qui accueillait la colonie. Seule modification, les nichoirs seront installés sur le haut de la façade, sous l'avant toit. Les nids artificiels devront bien sûr être installés avant avril 2024. Un suivi de la colonie sera aussi réalisé sur 3 ans afin d'observer le retour des martinets et l'utilisation des nids artificiels.

MAINTIEN DES POPULATIONS - MESURES COMPENSATOIRES

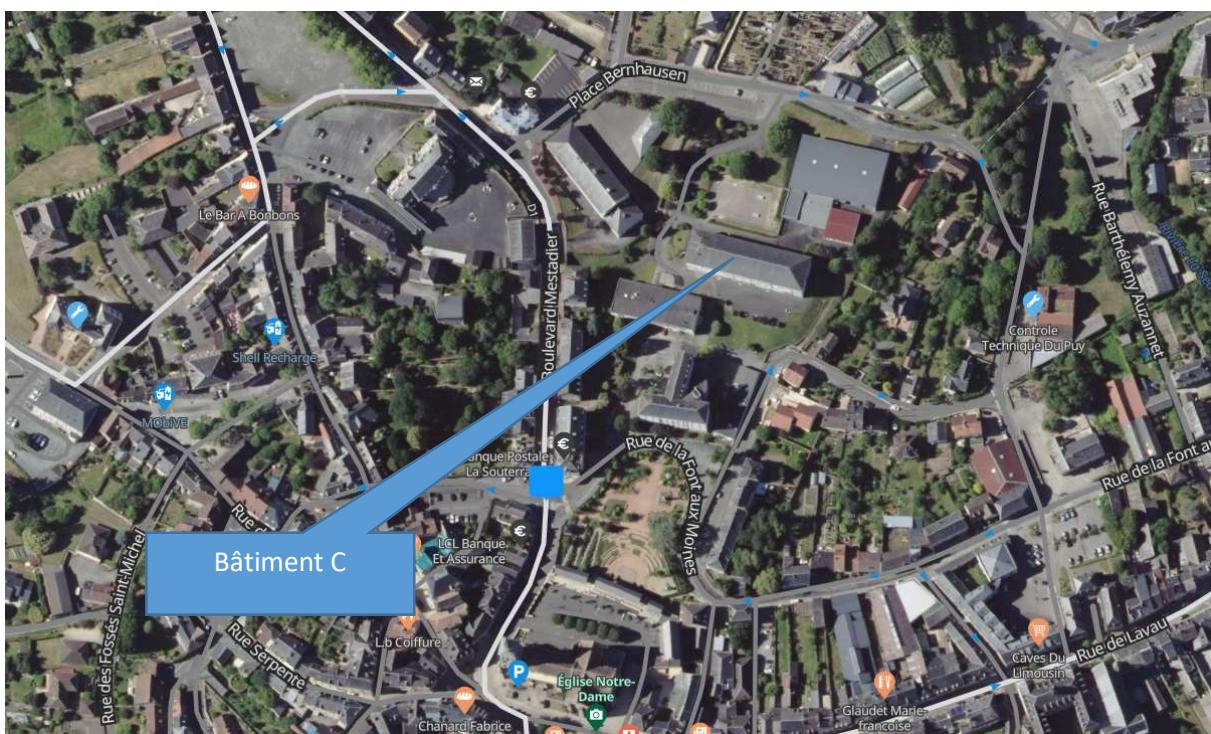
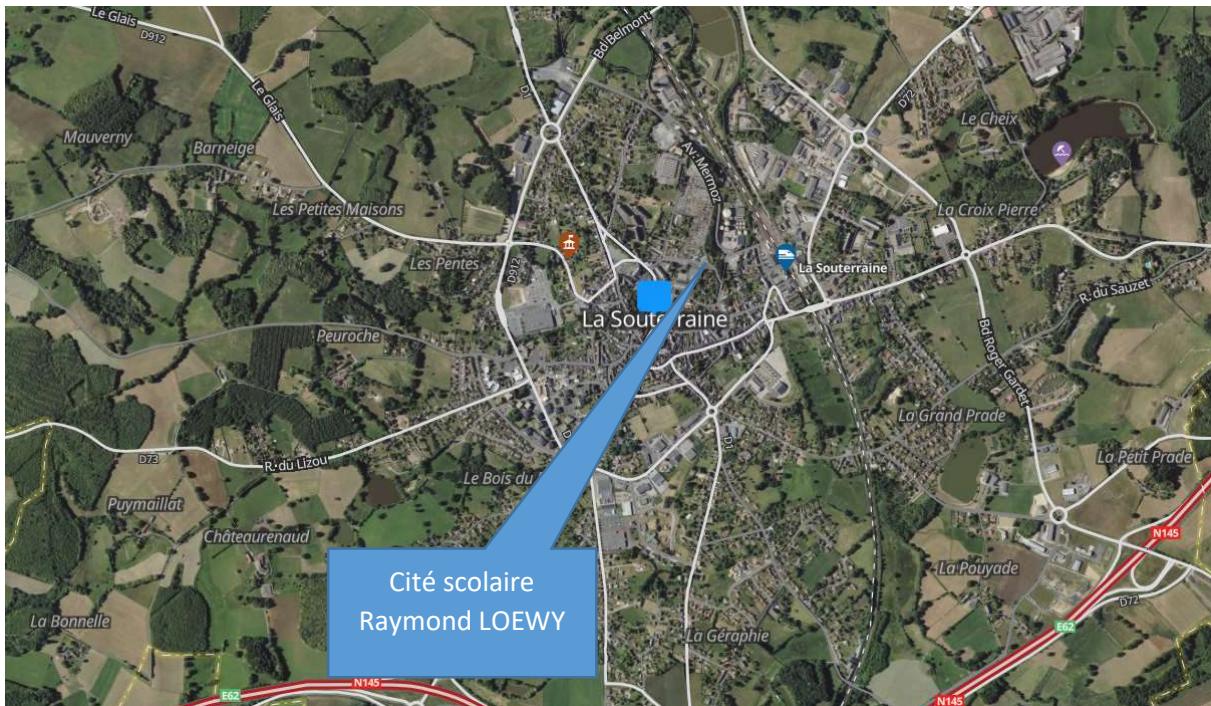
La Région Nouvelle Aquitaine s'engage à mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur cette espèce protégée afin de maintenir l'état de conservation de sa population dans un état favorable.

- Les travaux seront réalisés sur la période d'absence des martinets avant fin mars 2024.
- La pose de 70 nichoirs artificiels au droit des menuiseries. Malgré la préconisation de la LPO de poser 40 nids, il est décidé de mettre en œuvre un nombre de 70 nichoirs artificiels, correspondant au cas extrême d'occupation actuel. Soit au maximum 35 nids occupés actuellement, avec un coefficient multiplicateur de 2 pour le nombre de nichoirs artificiels à mettre en place soit 70 nichoirs artificiels.
- Un suivi de la colonie sera assuré par la LPO pendant 3 années. Si les mesures prévues en base s'avèrent non satisfaisantes, des mesures compensatoires complémentaires seront prises selon les préconisations des années suivant l'achèvement des travaux.

A LIMOGES, le 31/10/2023

PIECES GRAPHIQUES

Localisation



Façades



Reportage photographique



Façade Sud Existante après arrêt travaux

Suite détection de nids de martinets

Principal repérage

de nids de martinets dans coffres
volets roulants existants



Zoom sur nid de martinets dans un coffre de volet roulant existant

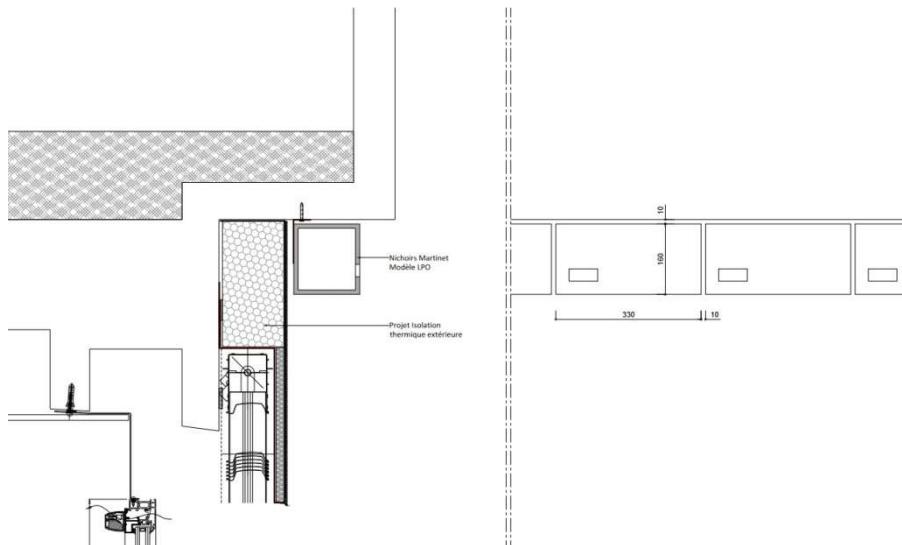


Façade Sud en cours de rénovation

Reconstitution

70 nids sous débord de toit





Détail sur pose du nouveau nichoir suivant préconisation LPO

Contrat de suivi de la colonie

Année 1



LPO Limousin
ZA du Moulin Cheyroux 87 700 ALIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 53 32 20 23 www.lpo.fr limousin@lpo.fr



N° TVA intracommunautaire : FR68784263287
N.A.F. : 9499Z
Suivi par : SV

Adresse de facturation

Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Limoges
Direction de la construction et de l'immobilier
87 000 LIMOGES

DEVIS

N°	3630-2023-04	en date du :	19/09/2023		
Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	Montant T.T.C.	€uros
Suivi de colonie de Martinet noir du Lycée Raymond Loewy - La Souterraine Année 2023/2024 : Etat de slieux pendant et après travaux , utilisation des nichoirs installés , estimation du nombre de nids occupés.					
Suivi de population (3 jours)	3,00	590,00 €	1 770,00 €	1 770,00 €	
Rédaction d'une note de synthèse (1 jours)	1,00	590,00 €	590,00 €	590,00 €	
Frais de déplacement (140 km x 3 AR)	3,00	70,00 €	210,00 €	210,00 €	
TVA non applicable - Art 293B du CGI					
	Le 19/09/2023		, pour la LPO :		
		Jérôme ROGER, Responsable Territorial			

Cette offre est valable 3 mois à compter de sa date d'établissement

H.T.	T.T.C.	Bon pour accord :
Total	2 570,00 €	Le : ___ / ___ / ___ Signature :
		Credit Coopératif - Code BIC : CCOPFRPPXXX
		Banque Guichet N° de Compte CIE Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN) 42559 10000 08014199210 38 FR7642559100000801419921038

LPO France

Adresse Siège social : 8, rue du Dr Pujos-CS 90263-17305 ROCHEFORT CEDEX
SIRET 704 263 287 00103 - Fax. 05 46 83 95 06 - www.lpo.fr - lpo@lpo.fr



LPO Limousin
ZA du Moulin Cheyroux, 87 700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 55 32 20 23 www.lpo.fr limousin@lpo.fr



N° TVA intracommunautaire : FR68784263287
N.A.F. : 9499Z
Suivi par : SV

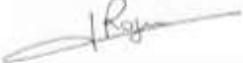
Adresse de facturation

Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Limoges
Direction de la construction et de l'immobilier
87 000 LIMOGES

DEVIS

N°	3630-2023-05	en date du :	19/09/2023	
Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T. €uros	Montant T.T.C. €uros
Suivi de colonie de Martinet noir du Lycée Raymond Loewy - La Souterraine Année 2025 : Etat des lieux pendant et après travaux , utilisation des nichoirs installés et estimation du nombre de nids occupés.				
Suivi de population (2 jours)	2,00	590,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
Rédaction d'une note de synthèse (1 jours)	1,00	590,00 €	590,00 €	590,00 €
Frais de déplacement (140 km x 2 AR)	2,00	70,00 €	140,00 €	140,00 €
TVA non applicable - Art 293B du CGI				

Le 19/09/2023, pour la LPO :
Jérôme ROGER, Responsable Territorial


Cette offre est valable 3 mois à compter de sa date d'établissement

H.T.	T.T.C.	Bon pour accord :
Total	1 910,00 €	Le : ___/___/___ Signature : _____
		Crédit Coopératif - Code BIC : CCOPFRPPXX Banque Guichet N° de Compte Clé Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN) 42559 10000 08014199210 38 FR7642559100000801419921038

LPO France

Adresse Siège social : 8, rue du Dr Pujos-CS 90263-17305 ROCHEFORT CEDEX
SIRET 784 263 287 00103 - Fax. 05 46 83 95 86 - www.lpo.fr - lpo@lpo.fr



LPO Limousin
ZA du Moulin Cheyroux 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 55 32 20 23 www.lpo.fr limousin@lpo.fr



N° TVA intracommunautaire : FR68784263287
N.A.F. : 9499Z
Suivi par : SV

Adresse de facturation

Région Nouvelle-Aquitaine

Site de Limoges
Direction de la construction et de l'immobilier
87 000 LIMOGES

DEVIS

N° 3630-2023-06 en date du : 19/09/2023

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T. €uros	Montant T.T.C. €uros
Suivi de colonie de Martinet noir du Lycée Raymond Loewy - La Souterraine Année 2026 : Etat des lieux pendant et après travaux , utilisation des nichoirs installés et estimation du nombre de nids occupés.				
Suivi de population (2 jours)	2,00	590,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
Rédaction d'une note de synthèse (1 jours)	1,00	590,00 €	590,00 €	590,00 €
Frais de déplacement (140 km x 2 AR)	2,00	70,00 €	140,00 €	140,00 €
TVA non applicable - Art 293B du CGI				
	Le 19/09/2023		, pour la LPO :	
		Jérôme ROGER, Responsable Territorial		

Cette offre est valable 3 mois à compter de sa date d'établissement

H.T.	T.T.C.	Bon pour accord :
Total	1910,00 €	Le : ___ / ___ / ___ Signature :
		Crédit Coopératif - Code BIC : CCOPFRPPXXX
		Banque Guichet N° de Compte Clé 42559 10000 08014199210 38 Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN) FR7642559100000801419921038

LPO France

Adresse Siège social : 8, rue du Dr Pujos-CS 90263-17305 ROCHEFORT CEDEX
SIRET 784 263 287 00103 - Fax. 05 46 83 95 86 - www.lpo.fr - lpo@lpo.fr